

Votre nouvelle promenade nantaise



Débuté en octobre 2010, le chantier de la promenade nantaise s'achève. Depuis le cours des Cinquante Otages, en passant par la place du Bouffay, jusqu'à la rue de Strasbourg, le quartier a subi une profonde mutation. Il offre aujourd'hui de nouveaux usages : circuler dans un quartier devenu aire piétonne, profiter de l'extension des terrasses, utiliser un nouveau système de collecte des déchets. Au quotidien, ce sont de nouvelles habitudes à prendre que l'on soit habitant, commerçant ou visiteur. Le renouvellement se poursuit dans un quartier animé et attractif. La place du Bouffay se dévoile et accueillera en juin 2012 une œuvre d'estuaire. L'immeuble Carré Feydeau est entré dans sa phase de construction. Le quartier, tout en continuant sa transformation, vous invite à découvrir dès aujourd'hui son nouveau visage.

La nouvelle promenade nantaise, c'est aujourd'hui plus de 300 mètres de cheminements pour les piétons au sein de 20 000 m² d'espaces publics réaménagés, animés par l'extension des terrasses et embellis par une diversité d'essences d'arbres conservées et/ou plantées : platanes, chênes, magnoliers, lilas des indes... Demain, c'est la poursuite de la promenade du cours des Cinquante Otages jusqu'au Château des ducs de Bretagne et un nouvel immeuble de 76 appartements, offrant plus de 13 000 m² de commerces, un nouveau parking public de 520 places et 99 places réservées aux occupants.

AU SOMMAIRE

- Bienvenue sur la nouvelle promenade nantaise P. 2
- La nouvelle place du Bouffay P. 3
- Un nouveau dispositif de collecte des déchets P. 4
- Le point sur le projet Carré Feydeau P. 5
- Aires piétonnes : mode d'emploi P. 6
- À découvrir : le projet Château-Mercœur P. 8

Bienvenue sur la nouvelle promenade nantaise



Depuis début décembre, la partie située au nord de la ligne de tramway est en grande partie ouverte au public, à l'exception d'un périmètre situé devant la place du Bouffay, entre les allées Tremperie et Port-Maillard, dont la livraison est prévue au début de l'année 2012. Des travaux de finition se dérouleront jusqu'à fin mars. Rendez-vous spectaculaire, depuis le 5 décembre, la plantation des arbres a débuté sur la nouvelle promenade nantaise.



La plantation des arbres a débuté

« 53 arbres animeront la promenade. Il s'agit d'arbres grands et petits à feuilles caduques. Leur emplacement, signalé par les carrés de planches, sont visibles depuis quelques mois. Ces espaces confortables et larges permettent la plantation d'arbre de belle taille, dont la motte de racine est par conséquent importante. Après plantation, le dallage viendra entourer chaque espace planté. Les Nantais découvriront aux prochaines saisons des chênes, mais aussi des bouquets d'arbustes à l'échelle des piétons comme des lilas des Indes et des magnoliers. »

Laurent Potiron,

en charge du projet pour Nantes Métropole

La nouvelle allée Duguay-Trouin en service au premier trimestre 2012

Le sol de l'allée Duguay-Trouin, au contact des façades, est achevé en cette fin d'année. La partie la plus proche du tramway sera terminée début 2012. Pour répondre à la demande des commerçants, ce chantier est en avance de plus de 4 mois.

Un nouveau mobilier urbain

Le nouveau mobilier urbain a pris place sur le quartier. Ces nouveaux bancs en granit, corbeilles à papier et appuis-vélos sont du même design que le mobilier en place sur le reste du centre-ville. Les appuis-vélos seront installés sur le quartier au début de l'année 2012.



La nouvelle place du Bouffay

Les travaux d'aménagement de la place du Bouffay sont aujourd'hui terminés. Les terrasses se déploient à nouveau sur cette place emblématique nantaise réaménagée. Dans le cadre d'Estuaire 2012, la place du Bouffay sera une étape du Voyage à Nantes et accueillera l'œuvre d'un artiste contemporain. Révélation en juin 2012.

La réglementation des terrasses

L'aménagement de la nouvelle promenade nantaise et de la place du Bouffay permettent aux terrasses de se déployer. Explications avec Jean-Yves Leroux du service réglementation de la Ville de Nantes.

« Les autorisations de terrasse sont délivrées par la municipalité. Sur demande écrite adressée au Maire, les établissements peuvent bénéficier d'une autorisation d'occupation du domaine public. Les autorisations ainsi accordées sont délivrées à titre personnel. La taille, leur emplacement, est présentée lors de la commission municipale des débits de boissons, qui

comprend parmi ses membres, le syndicat des cafetiers. Deux types de fonctionnement sont proposés : les terrasses annuelles et les terrasses saisonnières qui fonctionnent du 15 avril au 15 octobre. Sur ce quartier attractif et touristique de l'hyper-centre, ce sont essentiellement des terrasses à l'année. L'exploitation des terrasses est autorisée de 7h30 à 1h30 du matin. La Brigade de Contrôle Nocturne circule dans le quartier afin de réguler les éventuelles nuisances sonores. Une charte des bars, restaurants et discothèques a été conclue entre la Ville de Nantes et les représentants de la profession. »

Le point sur les indemnisations de commerçants

La commission d'indemnisations poursuit l'examen des demandes. Mise en place dans le cadre des travaux d'aménagements des espaces publics Neptune/Bouffay, cette procédure évite aux commerçants de saisir le Tribunal Administratif et de faire appel à un avocat. Le point avec la commission de règlement amiable.

« Depuis sa mise en place en 2010, la commission a été saisie de 13 dossiers. Le montant des indemnisations est chiffré à 100 000 €, avec des montants allant de 100 € à 19 000 €. Alain Mussard, en sa qualité d'expert technique, instruit les dossiers pour le Président du Tribunal Administratif de Nantes sur demande de la Communauté Urbaine. Sa mission consiste à procéder à un examen technique des réclamations, décrire les causes exactes des gênes recensées, leur durée, leurs conséquences de toute nature sur l'activité économique. Il est important de rappeler que les professionnels qui s'installent sur un site peu avant le début des travaux et alors que le tracé définitif était connu, ne peuvent prétendre à une indemnisation. La procédure s'achève en 2013. »

IMPORTANT

La Commission de Règlement Amiable est composée d'un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes, d'un représentant de la Préfecture de Loire-Atlantique, d'un représentant du Trésor Public, d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, d'un représentant de la Chambre de Métiers et d'Artisanat, d'un membre du Conseil Communautaire de Nantes Métropole et d'un conseiller municipal de la Ville de Nantes. Cette composition assure l'objectivité et l'impartialité de la Commission. Son rôle est d'instruire les dossiers et formuler des propositions de règlement. Ses propositions sont soumises à Nantes Métropole qui en acceptera ou non le principe.

À NOTER

Pour toute information :
Nantes Métropole - Secrétariat de
la commission de règlement amiable
Direction Juridique - Service Conseil
et Contentieux
2 cours du Champ-de-Mars
44923 Nantes cedex 9
Tél. : 02 40 99 23 68



Un nouveau dispositif de collecte des déchets

Des colonnes enterrées pour la collecte des déchets

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, des colonnes enterrées pour la collecte des déchets ont été mises en place sur le quartier. C'est une nouveauté pour les habitants et les commerçants. Mode d'emploi avec Fabien Delorme de la Direction des Déchets de Nantes Métropole.



« 12 colonnes ont été installées sur le quartier. Elles sont positionnées le long de la promenade. C'est une technique de collecte des déchets que nous avons déjà installée dans certains quartiers nantais comme à Malakoff, aux Dervallières et au Clos-Toreau. Les colonnes enterrées remplacent les bacs roulants habituels. Ces colonnes fonctionnent comme des vide-ordures en plein air et sont utilisables à tout

AVANTAGES :

Les déchets sont mieux sécurisés et le mobilier s'intègre au paysage urbain. Les nuisances sonores et visuelles sont ainsi diminuées et la capacité de stockage augmentée. Le dispositif, en place sur l'espace public, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

moment. Plus hygiéniques, moins encombrantes que les bacs à poubelles classiques et munies d'un système anti-feu, ces colonnes n'acceptent que des sacs de 50 litres maximum. **Fin 2011, X colonnes enterrées ont été installées dans les quartiers nantais. Ce sont les premières sur le centre-ville.**

Mode d'emploi

Les conteneurs enterrés sont destinés exclusivement aux riverains, habitants et commerçants, ne disposant pas de lieux de stockage des déchets. Les riverains qui ne sont pas dans cette situation doivent continuer à présenter leurs bacs à la collecte, selon les modalités en vigueur. Les conteneurs enterrés se situent allée de la Tremperie et allée du Port Maillard. La dimension des avaloirs est différente en fonction du type d'utilisateurs. Les avaloirs destinés aux déchets des habitants sont plus petits que ceux qui sont réservés aux professionnels.

FONCTIONNEMENT

Allée de la Tremperie : quatre colonnes, une colonne à verre et trois colonnes à déchets ménagers (une colonne pour les habitants et deux pour les professionnels)

Allée du Port Maillard : cinq colonnes, une colonne à verre et quatre colonnes à déchets ménagers (deux colonnes pour les habitants et deux pour les commerçants).

Important : les sacs déposés par les habitants ne doivent pas dépasser 50 litres. Les sacs déposés par les commerçants ne doivent pas dépasser 100 litres.

Organisation de la collecte rue Duguay-Trouin

L'installation et la mise en service des conteneurs enterrés est prévue à la fin des travaux d'aménagement fin mars/début avril 2012. Dans l'attente de la mise en service des conteneurs enterrés, une colonne aérienne à déchets est installée au niveau du carrefour rue Léon-Maitre/ Cours d'Estienne d'Orves.

Ce dispositif est destiné exclusivement aux riverains, habitants et commerçants, ne disposant pas de lieux de stockage des déchets. Les riverains qui ne sont pas dans cette situation doivent continuer à présenter leurs bacs à la collecte, selon les modalités en vigueur.

VERRES, CARTONS... LES BONS RÉFLEXES

Collecte du verre

Les conteneurs à verre sont destinés à l'ensemble des riverains. Le dépôt de verre est interdit entre 22 h et 5 h.

Collecte du plastique et du carton

Le plastique et les papiers doivent être déposés dans les points d'apport volontaire. La collecte des cartons des commerçants a lieu les mercredis et les vendredis, entre 15 h et 18 h. Les cartons doivent être déposés pliés avant le passage de la benne.

À noter : les huiles alimentaires ne doivent pas être mélangées aux déchets ménagers car elles nécessitent un traitement particulier. Chaque producteur doit passer un contrat avec une société spécialisée qui collecte les huiles de friture. Le point d'apport volontaire le plus proche de votre quartier est situé Cours Commandant d'Estienne d'Orves. Tout dépôt de déchets sur l'espace public, hors bacs destinés à cet effet, est formellement interdit.

Infos pratiques

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Allô Propreté, numéro vert : **0 800 344 000** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Le point sur le projet Carré Feydeau

Le chantier de construction de l'immeuble avance bien

Depuis le démarrage des travaux, le chantier se déroule conformément au planning souhaité. La réalisation de la paroi moulée a laissé place aux engins de terrassements au début de l'été. Les archéologues ont réalisé les fouilles de fin juin à fin août 2011. Tout au long du mois de septembre, les travaux de terrassements se sont poursuivis jusqu'à atteindre le toit rocheux au nord-ouest du périmètre du chantier. Deux grues ont pris place sur le site et sont utilisées pour la construction des étages de l'immeuble. Parallèlement, les premières fondations ont été coulées, marquant ainsi le démarrage des travaux d'infrastructure. Ces travaux se poursuivront jusqu'à fin septembre 2012, date à laquelle la dalle haute du sous-sol, correspondant au futur parvis, sera réalisée.

À noter : octobre 2013 – livraison des 520 places de stationnement et des 13 000 m² de commerces / novembre 2013 : livraison des 76 logements.



4800 kg d'explosifs utilisés pour fracturer la roche.



La procédure de micro-minage est terminée

Sous conduite de Vinci Constructions, la société Semen TP de Couëron a effectué des tirs d'explosifs pendant plus de deux mois, deux fois par jour. Les tirs ont été réalisés entre deux passages de tramway (ligne 1). Ces tirs ont fragmenté le rocher et permettent à présent la réalisation d'une partie du 4^e niveau du sous-sol de l'immeuble.

Une technique innovante et contrôlée : « Par mesure de précaution, des sismographes ont été positionnés tout au long du périmètre des bâtiments situés rue Léon-Maitre (restaurant la Poissonnerie et bureau de Tabac) ou sur le cours Franklin-Roosevelt, afin de quantifier et d'analyser les vibrations. Des contrôles ont été effectués toutes les deux heures. Aucun désordre n'a été signalé » souligne Gérard Bacqué, en charge du projet pour Nantes Métropole Aménagement.

Aménagement et mise en valeur du patrimoine architectural

Un dispositif pour aider les propriétaires à restaurer les façades des immeubles

Il s'agit d'un programme de ravalement obligatoire visant les immeubles bâtis des anciens quais de la Loire. Le premier secteur concerné prioritairement est compris entre la place du Commerce et le château en passant par les allées du Port Maillard, Flesselles et Brancas. Cette volonté s'inscrit en accompagnement de la création de la promenade nantaise. 51 immeubles ont été identifiés. Le ravalement des façades est maintenant rendu obligatoire et la Ville de Nantes accompagne les propriétaires dans cette démarche. L'aide aux travaux est renforcée. Elle peut atteindre 20 % du coût global des travaux. Le niveau d'aide est déterminé selon l'état de la dégradation du patrimoine.

Dispositif d'accompagnement à la restauration des façades Ville de Nantes - Direction du Patrimoine et de l'Archéologie
Sur rendez-vous : 33, rue de Strasbourg - 44000 Nantes

Tél : +33 (0)2 40 41 56 80

Mail : DPARC.ravalement@mairie-nantes.fr



Aires piétonnes : mode d'emploi

Nouveaux usages, nouveaux réflexes

Depuis décembre, deux aires piétonnes sont en fonctionnement sur le quartier. Une réunion d'information et d'explication s'est tenue le 20 octobre dernier. Les commerçants et les riverains bénéficient de badges d'accès. Mode d'emploi.

La circulation des voitures est à présent réglementée et réservée à la desserte des rues dans des plages horaires adaptées afin de permettre aux piétons de circuler en toute tranquillité. Pour la sécurité de tous, les véhicules en circulation doivent rouler au pas.

Les résidents des voies piétonnes et les professionnels ayant leur activité à l'intérieur des voies piétonnes disposent d'un badge d'accès, délivré sous certaines conditions. Le badge permet d'accéder à l'aire piétonne avec son véhicule.

Sur le quartier, deux aires piétonnes sont aujourd'hui en fonctionnement : l'aire piétonne Carré-Feydeau et l'aire piétonne Bouffay. Elles sont indépendantes l'une de l'autre.



Besoin d'un badge ?

Les badges d'accès sont réservés aux riverains et aux commerçants du périmètre.

1/ Munissez-vous de l'ensemble des justificatifs suivants

- Taxe habitation ou copie bail de location (habitant)
- Taxe professionnelle ou KBIS (commerçant)

- Le cas échéant, titre de propriété ou taxe d'habitation du garage situé dans l'aire piétonne
- Facture récente adressée au domicile (électricité)
- Certificat d'immatriculation du véhicule

2/ Rendez-vous à l'espace Accueil NGE

L'accueil NGE est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 16h30 (fermé les dimanches et jours fériés).

Espace Accueil NGE : 14-16 rue Racine 44000 Nantes (face à la place Ladmirault). Nantes Métropole et NGE ont édités deux documents expliquant le mode de fonctionnement de votre aire piétonne.



AIRE PIÉTONNE BOUFFAY



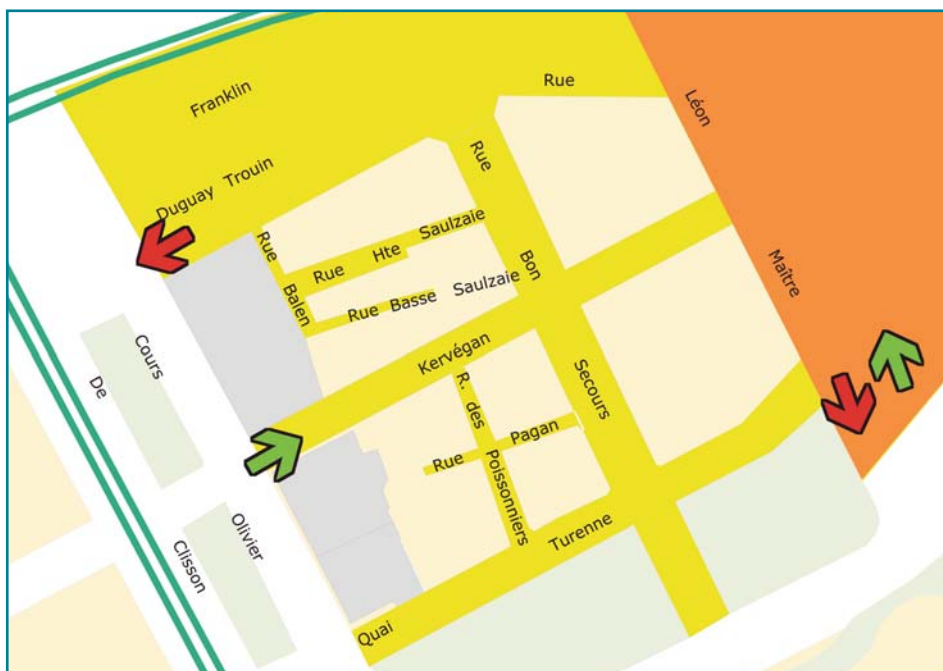
QUATRE ENTRÉES

- Rue de la Barillerie
- Rue de Briord
- Allée du Port Maillard
- Allée Flesselles

LES SORTIES

- Rue du Vieil Hôpital
- Rue de Beauregard
- Rue des Halles
- Rue des Carmes
- Rue des Bons Français
- Rue du Moulin
- Rue de Verdun
- Rue du Château
- Place des Jacobins

AIRE PIÉTONNE CARRÉ FEYDEAU



DEUX ENTRÉES

- Rue Kervégan
- Rue Léon-Maître (dès la fin des travaux de l'immeuble « Carré Feydeau », octobre 2013)

LES SORTIES

- Allée Duguay-Trouin
- Rue Léon-Maître (dès la fin des travaux de l'immeuble « Carré Feydeau », octobre 2013)

TOUT SAVOIR SUR LES AIRES PIÉTONNES

- La circulation voiture est réservée aux commerçants et riverains résidant au sein de l'aire piétonne.
- Les véhicules doivent rouler au pas pour la sécurité de tous et dans des plages horaires adaptées.
- La circulation générale des deux roues motorisées est interdite.
- Le stationnement de longue durée est interdit.

À découvrir : le projet Château-Mercœur



La promenade nantaise se poursuit jusqu'au Château

À proximité de l'opération Carré Feydeau, une longue promenade passant par Feydeau et Gloriette va voir le jour devant le Château des ducs de Bretagne. Cette promenade installera le château dans un environnement privilégié et favorisera la promenade et les déplacements des piétons et vélos. Le square Élisabeth-Mercœur, ancien bras de la Loire, situé en bas de la rue de Strasbourg, deviendra un jardin de centre-ville, un nouveau lieu de promenade à deux pas du château. Les voies de circulation seront repensées pour favoriser les modes de déplacements doux (piétons, vélos, tramway). Le projet d'aménagement prévoit de reporter la circulation automobile au bord de la voie ferrée et de réduire l'emprise des voies de transit. Ces aménagements offrent de nouveaux espaces de rencontre et de découverte du centre-ville, à proximité immédiate du château et dans la continuité de la nouvelle promenade nantaise. Une réflexion est en cours avec les membres du Conseil de quartier, les riverains et les commerçants, sur les usages attendus pour ce futur jardin de centre-ville et le fonctionnement du carrefour Kennedy/ Strasbourg/ Estienne d'Orves.

Enquête publique du 16 janvier au 20 février 2012

Centre d'exposition de Nantes Métropole - Hall d'accueil de la mairie de Nantes

Permanences du commissaire enquêteur (à valider)

- **Lundi 23 janvier 2012, matin / Nantes Métropole**
- **Samedi 28 janvier 2012, matin / Mairie de Nantes**
- **Mercredi 2 février 2012, après-midi / Nantes Métropole**
- **Mercredi 8 février 2012, après-midi / Nantes Métropole**
- **Mardi 14 février 2012, après-midi / Ville de Nantes**

Un nouveau lieu de promenade

- Un miroir d'eau pour animer et embellir le site
- Un nouvel aménagement paysager mettant en valeur les arbres remarquables existants et la plantation de nouvelles essences
- Un lieu plus accessible pour les enfants et les familles

Bientôt, de nouvelles continuités piétonnes et cyclables

- Création d'un axe vélos en site propre, à 2 sens, réalisé entre l'alignement de cèdres et le domaine ferroviaire.
- Réorganisation des liaisons piétonnes vers le Bouffay et le château
- Rénovation du passage vers l'allée Baco et le quartier Madeleine - Champ-de-Mars
- Une voirie limitée à 2 x 1 voie aux sections rectilignes limitées, un carrefour giratoire pour faciliter la fluidité.



2008>>>2013////////// **CŒUR DE NANTES**
CARRÉ FEYDEAU

*Le projet d'aménagement des espaces publics est réalisé sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement.
Le bâtiment est réalisé sous maîtrise d'ouvrage Vinci Immobilier en relation avec Nantes Métropole Aménagement.*

Cœur de Nantes – Carré Feydeau

Journal d'information à destination des habitants, usagers et commerçants du centre-ville.

Directeur de la publication : Mathieu Baradeau

Réalisation : Direction de la communication –

Ville de Nantes / Direction de la communication –

Nantes Métropole / Nantes Métropole Aménagement

Conception : Double Mixte

Crédits photos : Stéphan Menoret et Régis Routier -

Direction de la communication Ville de Nantes